

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de BEAUENCOURT

**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN DU RIO SASU
PETITIONNAIRE**

Par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la Société PARC EOLIEN DU RIO SASU, dont le siège social est 67, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS, a été autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de BEAUENCOURT, pour lequel une enquête publique s'est déroulée du 26 janvier 2015 au 27 février 2015.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Un extrait de cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Cet arrêté est consultable, dans sa totalité, sur le site internet de la DREAL : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr, une copie est déposée aux archives de la Mairie de BEAUENCOURT et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.